

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 031-213104847-20241216-DELCOM_2024_68-DE

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT

TOULOUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIÈS BELLEVUE
2024-68**

L'an deux mille vingt-quatre et le 16 décembre 2024 à 19 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière 11 décembre 2024 sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire.

Etaient présents : M. ARTIGUE, Mme GAILLARD, M. de LASSUS SAINT-GENIES, Mme MARTIN, Mme MAURICE, M. MORILLON, M. OTAL, Mme PERTUISET, M. ROUCH, Mme TOMAS.

Etaient absents : M. AUXIETRE Mathieu, M. PEDRONO Yann.

Mme PERTUISET est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du contrat centre-bourg entre la commune de Saint-Geniès Bellevue et la Région Occitanie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2021/AP-DEC/07 de l'assemblée plénière du Conseil régional d'Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028 ;

Vu la délibération du PETR Pays Tolosan en date du 23 mars 2023 approuvant l'accompagnement et le suivi des contrats « Bourgs Centres » ;

Madame le Maire EXPLIQUE que la Région Occitanie, cheffe de file dans les domaines de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, a décidé de renforcer son soutien pour renforcer l'attractivité des petites villes, notamment péri-urbaines par le dispositif « bourgs-centres », intégré au Contrat territorial régional.

La présence de bourgs-centres dynamiques et attractifs dans les zones rurales et périurbaines est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent des pôles essentiels à l'attractivité et d'équilibre régional. Ces communes jouent un rôle central dans la dynamique locale. Elles doivent répondre aux attentes de la population dans des domaines très divers : services aux publics, santé, mobilité, loisirs, environnement, développement économique, emploi, habitat, petite enfance, jeunesse, sport, culture...

Le dispositif bourg-centre s'inscrit dans le Pacte vert de la Région Occitanie et accompagne les communes dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de développement et de valorisation. Pour cela la Région met à disposition des aides qui pourront être mobilisées sur mesure en fonction des spécificités du projet et le niveau de développement de territoire.

Véritable outil de planification locale le contrat centre-bourg s'inscrit dans un partenariat territorial fort avec la Région Occitanie, le Département de la Haute-Garonne, le PETR Pays Tolosan et la Communauté de Communes des Coteaux de Bellevue.

L'équipe municipal a travaillé sur un programme pluriannuel d'actions organisé autour de trois axes stratégiques :

- Paysage environnement
- Centralité
- Inscrire la commune dans le territoire

CONSIDERANT le projet joint en annexe il proposé au conseil municipal de :

- **APPROUVER** le contrat centre-bourg entre la commune de Saint-Geniès Bellevue et la région Occitanie
- **MANDATER** Madame le maire pour signer le contrat centre-bourg et tous les autres documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Membres en exercice	13
Membres présents	10
Suffrages exprimés	10
Pour	9
Contre	0
Abstention	1

Le Maire,
Sophie LAY



Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

Berger
L'ÉVALUÉ

ID : 031-213104847-20241216-DELCOM_2024_68-DE